

FONDATION DU PARMELAN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FONDATION DU PARMELAN

2 rue Dupanloup

74000 ANNECY

N° Siren : 776 529 273

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de la FONDATION DU PARMELAN,

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION DU PARMELAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financières car ils ne nous ont pas été communiqués au jour de l'émission de notre rapport.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

**FONDATION DU
PARMELAN**

*Rapport du Commissaire
aux Comptes sur les
comptes annuels*

*Exercice clos
le 31 décembre 2024*

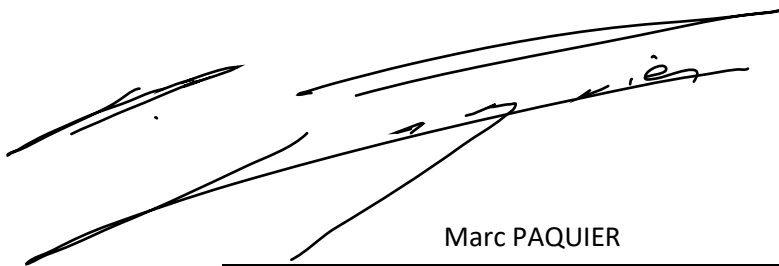
continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy, le 9 octobre 2025,

Le Commissaire aux Comptes

Audicé Alpes
Commissaires aux comptes



Marc PAQUIER

FONDATION DU PARMELAN

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2024

FDP cumulé

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations incorporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	83 956	74 272	9 684	7 948
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL		83 956	74 272	9 684	7 948
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	5 413 816	3 745 850	1 667 965	1 817 778
		Inst.techniques, mat.out.industriels	6 863 102	4 623 651	2 239 451	2 182 768
		Immobilisations corporelles en cours	2 416		2 416	5 706
	TOTAL		12 279 336	8 369 502	3 909 833	4 006 254
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	328 736		328 736	303 650	
	Autres	4 060		4 060	10 980	
TOTAL		332 796		332 796	314 630	
Total I		12 696 089	8 443 774	4 252 314	4 328 833	
Actif circulant	Stocks et en cours		48 033		48 033	55 584
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	144 047		144 047	48 357
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	652 637		652 637	469 175
	TOTAL		796 684		796 684	517 532
	Divers	Valeurs mobilières de placement	2 083 266	517 584	1 565 681	1 562 635
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 083 325		1 083 325	1 722 495
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		40 802		40 802	47 960	
Total II		4 052 112	517 584	3 534 527	3 906 209	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		16 748 201	8 961 359	7 786 841	8 235 042	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

FDP cumulé

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 833 742	2 833 742
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation	1 479 710	1 479 710
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 034 755	1 034 755
	Réserves pour projet de l'entité	158 741	158 741
	Autres		
	<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Report à nouveau	-2 049 938	-1 535 536
	<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 372 057	-744 677
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-50 031	-514 402
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-50 031	-627 380
	Situation nette (sous-total)	3 406 979	3 457 010
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	320 540	339 702
	Provisions réglementées		
Total I		3 727 520	3 796 713
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	193 132	186 789
Total II		193 132	186 789
Provisions	Provisions pour risques	3 000	40 000
	Provisions pour charges	390 903	426 106
Total III		393 903	466 106
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	727 198	826 831
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	530 956	412 759
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	485 261	555 736
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 652 147	1 873 518
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	76 720	116 586
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		3 472 284	3 785 433
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		7 786 841	8 235 042
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		0
	(2) Dont emprunts participatifs		

FDP cumulé

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	511 779	442 263
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	11 331 522	10 522 836
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	45 235	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		26 850
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	452 243	527 222
	Utilisations des fonds dédiés	33 656	8 204
	Autres produits	89 390	153 717
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		12 463 827	11 681 094
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	3 369 390	3 240 279
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	708 712	694 764
	Salaires et traitements	5 589 636	5 430 783
	Charges sociales	2 345 223	2 290 181
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	455 306	437 685
	Dotations aux provisions	95 946	86 717
	Reports en fonds dédiés		194 994
	Autres charges	3 929	2 552
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		12 568 145	12 377 958
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-104 318	-696 863

FDP cumulé

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	23 112	39 221
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		90 626
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		37 817
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	23 112	167 665
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4	19 964
	Intérêts et charges assimilées	24 892	21 011
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		5 340
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	24 896	46 316
	2. Résultat financier (III-IV)	-1 783	121 349
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-106 102	-575 514
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	44 998	73 177
	Sur opérations en capital	26 096	22 934
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	71 094	96 112
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	13 087	5 997
	Sur opérations en capital	1 935	1 570
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		27 432
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	15 023	34 999
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	56 071	61 112
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		
	Total des produits (I + III + V)	12 558 034	11 944 872
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 608 065	12 459 274
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-50 031	-514 402
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-50 031</i>	<i>-627 380</i>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2024

ASS FDP cumulé

Table des matières

1	Objet social	5
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	6
3	Description des moyens mis en œuvre	7
5	Principes et méthodes comptables	9
6	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	10
6.1	Actif immobilisé	11
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	12
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	14
6.1.3	Immobilisations incorporelles	14
6.1.3.1	Méthode d'amortissements	15
6.1.4	Immobilisations corporelles	15
6.1.4.1	Méthode d'amortissements	15
6.1.5	Immobilisations financières	15
6.1.6	Coût d'emprunt	16
6.2	Actif circulant	17
6.2.1	État des stocks	17
6.2.2	Charges constatées d'avance	17
6.3	Valeurs mobilières de placement	17
6.4	Etat des créances	18
6.5	Dépréciation de l'actif	19
6.6	Fonds propres	19
6.6.1	Tableau de variation des fonds propres	19
6.6.1.1	Fonds propres sans droit de reprise	21
6.6.2	Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée	21
6.6.3	L'excédent ou déficit de l'entité gestionnaire	22
6.6.4	Subventions d'investissements	22
6.6.5	Fonds dédiés	23
6.7	Provisions réglementées	23
6.8	Dettes	25
6.8.1	Autres dettes	25
6.8.1.1	Produits constatés d'avance	25
6.9	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	25
7	Informations relatives au compte de résultat	26

7.1	Résultat par activité ou établissement	26
7.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	26
7.3	Produits du compte de résultat	28
7.3.1	Produits de tiers financeurs	28
7.3.1.1	Concours publics et subventions d'exploitation	28
7.3.1.1.1	Concours publics	28
7.3.1.1.2	Subventions	28
7.3.1.1.3	Tableau des subventions et concours publics	29
7.3.1.2	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	29
7.3.1.3	Ressources liées à la générosité du public	29
7.3.1.3.1	Dons manuels	29
7.3.1.3.2	Mécénat	29
7.3.1.4	Contributions financières	29
7.3.2	Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	30
7.4	Résultat financier	30
7.5	Résultat exceptionnel	31
7.6	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	32
7.6.1	Autres informations sur le contenu des postes du bilan et du compte de résultat	32
7.6.1.1	Produits à recevoir	32
7.6.1.2	Charges à payer	32
7.6.1.3	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	33
7.6.1.4	Transfert de charges	33
7.6.1.5	Honoraires des commissaires aux comptes	33
8	Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants	34
8.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	34
8.1.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	34
8.1.2	Tableau de suivi des libéralités dont le délai d'opposition administrative est expiré à la clôture, jusqu'à leur affectation.	34
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	35
9.1	Engagements hors bilan	35

9.1.1	Les engagements financiers	35
9.1.2	Les engagements de retraites et avantages assimilés	35
9.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	35
10	Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)	36
10.1	Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	36

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'accueil, l'aide et l'accompagnement des personnes âgées dépendantes ou non, des malades et plus généralement de toute personne en détresse en leur prodiguant tous soins matériel, physique et moral, conformément aux desseins humanistes et charitables poursuivis depuis l'origine par les fondateurs.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Accueil de personnes âgées dépendantes ou non
- Organisation de toutes activités de dimension sociale, médico-sociale, socio-culturelle ou éducative permettant à la Fondation d'atteindre le but qu'elle poursuit.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Investissements

- a. Matériels informatiques,
- b. Matériel médical,
- c. Mobilier chambres,

— Ressources humaines

— Ressources financières :

- a. Du revenu de la dotation,
- b. Des subventions qui peuvent lui être accordées,
- c. Du produit des libéralités dont l'emploi est décidé,
- d. Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétentes,
- e. Du produit des ventes et des rétributions perçues pour services rendus,
- f. De tout autre type de ressources non prohibées par les dispositions légales,

— Autres moyens/dépenses engagées

- d. Entretien général/dépense de fonctionnement,
- e. Achat de fourniture médicales,
- f. Achat d'alimentation

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler au cours de l'exercice.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

5.1.1 Changement de méthode comptable

5.1.2 Changement d'estimation

Notre entité n'a effectué au Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03.

6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

6.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	78 410	5 547	-	-	83 957
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	5 413 816	-	-	-	5 413 816
	Install. Tech., mat., outillage	4 924 693	128 746	-	-	5 053 439
	Install. générales, ag. Am. divers	687 650	9 736	-	-	697 386
	Matériel de transport	-	23 407	-	-	23 407
	Mat bur., informatique, mobilier	890 396	196 477	-	-	1 086 873
	Immo. Corp. En cours	5 707	40 203	43 493	-	2 417
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	11 922 263	398 569	43 493	-	12 277 338
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	314 631	26 165	8 000	-	332 796
	Total IV	314 631	26 165	8 000	-	332 796
Total général		12 315 303	430 281-	51 493	-	12 694 091

Les diminutions d'immobilisations corporelles correspondent à l'activation des immobilisations en cours de N-1.
Les diminutions d'immobilisations financières correspond au remboursement de la caution du Food Truck pour 8K€

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	70 461	3 812	-	74 273
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	3 596 038	149 813	-	3 745 851
	Install. Tech., mat., outillage	3 001 027	207 628	-	3 208 655
	Install. générales, ag. Am. divers	594 100	17 926	-	612 026
	Matériel de transport	-	1 992	-	1 992
	Mat. bur., informatique, mobilier	726 842	74 136	-	800 978
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		7 918 007	451 495	-	8 369 502
Total général		7 988 468	455 307	-	8 443 775

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

6.1.3.1 Méthode d'amortissements

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement		
Frais de recherche et de développement		
Droit au bail		
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Méthode d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	40 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 15 ans
Mat.de bureau et informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

6.1.5 Immobilisations financières

Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	
Cautions versées	4 060 €
Prêts	328 736 €

6.1.6 Coût d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

6.2 Actif circulant

6.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock produits entretien	16 169		16 169
Stock alimentation	31 864		31 864
TOTAL	48 033		48 033

6.2.2 Charges constatées d'avance

Au 31/12/2024, les charges constatées s'élèvent à :

	Montant
Charges d'exploitation :	<u>40 802</u>
TOTAL :	40 802

Pour rappel en N-1, les charges constatées s'élevaient à :

	Montant
Charges d'exploitation :	<u>47 960</u>
TOTAL :	47 960

6.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est comparée au coût d'entrée. Les moins-values constatées font l'objet de provision pour dépréciation seulement pour les titres Rallye.

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Parts sociales	154 040			
BMTN	599 309	566 536		32 773
Contrat capitalisation	-	-		
Obligations	910 033	551 950		358 083
SICAV	416 834	200 002		216 832
Total	2 080 216	1 302 170		624 006

Il a été décidé de ne plus déprécier les titres sauf les titres Rallye

6.4 Etat des créances

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	328 736		328 736
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	144 047	144 047	
	Autres	652 637	652 637	
Charges constatées d'avance		40 802	40 802	
TOTAL		1 129 481	800 745	328 736

Prêts Accordés en cours d'exercice	25 085
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

6.5 Dépréciation de l'actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières	517 581			517 581
Stocks				
Usagers				
Autres				
TOTAL	517 581			517 581

6.6 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.6.1 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMEN
Fonds propres sans droit de reprise	2 833 742		

Ecart de réévaluation	1 479 710		
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée » (1)	1 193 497 1 193 497	(84 619) (84 619)	
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée » (1)	(1 535 536) (744 676)	(514 403) (627 382)	
Excédent ou déficit de l'exercice « dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée » (1)	(514 402) (627 380)	(514 402) (627 380)	(50 000) (58 800)
Situation nette (sous-total)	3 457 011		(50 000)
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	339 703		(19 100)
Provisions réglementées			
TOTAL	3 796 714		(69 100)

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

6.6.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
— Fonds associatifs	1 873 937			1 873 937
Fonds propres complémentaires				
— Première situation nette établie				
— Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	959 805			959 805
— Dotations non consommables				
— Autres apports sans droit de reprise				

6.6.2 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur

Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
— Charges et produits dont la prise en compte est acceptée	149 520	
— Charges rejetées	1 225 538	
— Charges et produits dont la prise en compte est différée		
Solde	1 372 058	

6.6.3 L'excédent ou déficit de l'entité gestionnaire

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	- 50 031	-514 402
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)		
= Excédent ou déficit effectif global	- 50 031	- 514 402
Dont résultat effectif sous gestion propre	8 798	112 978
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 58 829	- 627 380

6.6.4 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	760 976			760 976
Quotes-parts virées au résultat	(421 273)	(19 162)		(440 435)
Montant net en fonds propres	339 702	(19 162)		320 541

6.6.5 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Les fonds dédiés s'élèvent à 193 133 € au 31/12/2024.

La reprise correspondante s'élève à 33 657 €.

6.7 Provisions réglementées

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	466 106	95 946	168 149	393 903
Total	466 106	86 717	168 149	393 903

La fondation constate les dépenses de gros entretien à venir pour les bâtiments qu'elle utilise.

Les dépenses concernées par ces provisions de gros entretien sont les dépenses d'entretien (PCG, art. 214-10 et avis CNC n° 2000-01, § 5.10) :

- S'inscrivant dans un programme pluriannuel en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entité ;
- Et qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

En revanche, n'entrent pas dans la catégorie des dépenses de gros entretien et de grandes réparations (et ne peuvent donc faire l'objet de telles provisions), les dépenses pluriannuelles suivantes :

- Les dépenses ayant pour objet de modifier des installations ou de prolonger leur durée de vie (qui ont le caractère d'immobilisations) ;
- Les remplacements de composants (qui ont le caractère d'immobilisations).

6.8 Dettes

6.8.1 Autres dettes

6.8.1.1 Produits constatés d'avance

Néant.

6.9 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	727 198	90 795	394 934	241 469
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		530 956	530 956		
Fournisseurs et comptes rattachés		485 261	485 261		
Dettes fiscales et sociales		1 652 148	1 652 148		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-	-		
Autres dettes		76 721	76 721		
Produits constatés d'avance		-	-		
TOTAL		3 472 284	2 835 881	394 934	241 469

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	99 633
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

La réduction générale des cotisations patronales versées sur les bas salaires (réduction FILLON) a fait l'objet d'une régularisation au titre des années 2016 à 2021. Toutefois, la direction estime qu'il existe un risque de contestation de l'application de cette régularisation pouvant entraîner le reversement des sommes qui y sont liée. La dette figure au passif pour un montant de 71 250€.

7 Informations relatives au compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (fondation)		8 798
Gestion propre (Ephad)	-58 829	
- Hébergement		
- Dépendance et soins		
Résultat de l'exercice	-50 031	

7.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

Etablissement Fondation du Parmelan sous contrôle de tiers financeur :

- Résultat comptable : - 50 031€

Retraitements :

- Loyer Ehpad :- 347 570
- Dons reçus :- 34 220
- Reprise provision risques et charges d'exploitation :- 128 149
- Entretien :+ 132 565
- Loyers salariés :+ 32 574
- Autres charges :+ 4 506
- Autres produits :- 0
- Aides financières :+ 0

• Impôts :	+ 40 803
• Rémunération du personnel :	+ 0
• Charges sociales :	+ 0
• Dotation aux amortissements :	+ 213 821
• Dotations aux provisions :	+ 92 949
• Produits financiers :	- 21 807
• Reprise sur provisions financières :	- 0
• Charges financières :	+ 24 892
• Produits exceptionnels :	- 19 162
• Charges exceptionnelles :	+ 0
Résultat comptes administratifs :	- 58 829

7.3 Produits du compte de résultat

7.3.1 Produits de tiers financeurs

7.3.1.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.3.1.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.3.1.1.2 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.3.1.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	31/12/2024	31/12/2023
Concours publics	11 261 319	10 472 479
Subvention d'exploitation	70 203	50 357

7.3.1.2 Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable

7.3.1.3 Ressources liées à la générosité du public

7.3.1.3.1 Dons manuels

Au 31/12/2024, les dons s'élèvent à 45 235€.

Au 31/12/2023, les dons manuels s'élevaient à 26 850€.

7.3.1.3.2 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Au 31/12/2024 l'entité n'a pas bénéficié de mécénat.

7.3.1.4 Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Au cours de l'exercice 2024, l'entité n'a pas perçue de contributions financières (Idem N-1).

7.3.2 Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges

Reprises

- Sur provisions pour risques et charges : 168 149€

Transferts de charges : 284 K€

7.4 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -1 784 €.

Produits financiers	31/12/2024	31/12/2023
Autres intérêts et produits assimilés	23 112	39 222
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	128 444
TOTAL	23 112	167 665

Charges financières	31/12/2024	31/12/2023
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4	19 964
Intérêts et charges assimilées	24 892	21 012
Charges nettes sur cession de VMP	0	5 341
TOTAL	24 896	46 316

7.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 56 072€.

Produits exceptionnels	31/12/2023	31/12/2023
Sur opérations de gestion	44 998	73 177
Sur opérations en capital	26 097	22 935
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL	71 095	96 112

Charges exceptionnelles	31/12/2024	31/12/2023
Sur opérations de gestion	13 087	5 997
Sur opérations en capital	1 936	1 570
Dotation sur provisions, dépréciations et transferts de charges		27 433
TOTAL	15 023	35 000

7.6 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

7.6.1 Autres informations sur le contenu des postes du bilan et du compte de résultat

7.6.1.1 Produits à recevoir

Produits à recevoir	31/12/2024	31/12/2023
Créances usagers et comptes rattachés	20 459	13 810
Autres créances	31 802	4 272
Produit à recevoir fiscal	3 898	3 318
Organismes sociaux	144 795	56 461
TOTAL	200 954	77 861

7.6.1.2 Charges à payer

Charges à payer 2024	31/12/2024
Charges de personnel	768 541
Charges fiscales	40 118
Autres charges d'exploitation	71 250
Factures non parvenues	145 143
TOTAL	1 025 052

Charges à payer 2023	31/12/2023
Charges de personnel	786 944
Charges fiscales	31 708
Autres charges d'exploitation	116 247
Factures non parvenues	142 255
TOTAL	1 077 154

7.6.1.3 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Néant.

7.6.1.4 Transfert de charges

Les transferts de charge s'élèvent à 284 094 €.

7.6.1.5 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2024	31/12/2023
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	12 437	11 150
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux	12 437	11 150

8 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

8.1.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

8.1.2 Tableau de suivi des libéralités dont le délai d'opposition administrative est expiré à la clôture, jusqu'à leur affectation.

Legs et donations acceptés par l'association pour lesquels l'autorité administrative n'a plus de droit d'opposition en cours à la fin de l'exercice	Solde des legs et donations en début d'exercice	Legs et donations à recevoir	Legs et donations reçus (encaissements)	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Legs et numéraires	959 805				959 805
Total	959 805				959 805

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements hors bilan

9.1.1 Les engagements financiers

	N	N-1
Engagements donnés		
Néant		
Engagements reçus		
Cautions	518 327	586 929

L'emprunt DEXIA est garanti à hauteur de 100 % par le Département de la Haute-Savoie représenté par Mr le Président dûment habilité.

9.1.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité cotise auprès d'un organisme externe pour ses engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière.

Le montant des fonds acquis s'élève à 52 871€ au 31/12/2024.

Le taux de revalorisation de l'exercice est de 0.85 %.

9.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant.

10 Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)

10.1 Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153K€, notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.